

Salaires

Au second semestre 2021, le salaire moyen par tête (SMPT) nominal augmenterait vivement (+4,9 % au troisième trimestre et +1,0 % prévu au quatrième), du fait de la hausse de la masse salariale due à la baisse importante des indemnités de chômage partiel (qui ne sont pas considérées comme des salaires). La reconduction du dispositif de prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa) et la revalorisation du Smic de +2,2 % au 1^{er} octobre favoriseraient également le dynamisme du SMPT. Cette revalorisation automatique dans un contexte de net regain de l'inflation contribuerait par ailleurs à la hausse du salaire mensuel de base (SMB)¹. Au total, le SMPT nominal retrouverait en fin d'année sa trajectoire d'avant-crise. En moyenne en 2021, il rebondirait donc nettement (+6,7 % après -4,9 %), tandis que le pouvoir d'achat du SMPT, modéré par la hausse des prix, serait un peu moins dynamique (+4,9 % après -5,5 %).

Au premier semestre 2022, les salaires nominaux resteraient dynamiques (+0,8 % au premier trimestre puis +0,6 % au deuxième pour le SMPT). Ils seraient portés par une nouvelle revalorisation du Smic au 1^{er} janvier, de l'ordre de +0,9 %, ainsi que par la prise en compte, dans les négociations salariales de nombreuses branches, des hausses de prix à la consommation et des difficultés de recrutement. Le chômage partiel, déjà faible fin 2021, reculerait encore légèrement et ne contribuerait plus que faiblement à l'évolution du SMPT. À l'inverse, l'arrêt au 31 mars 2022 de la possibilité de verser la prime Pepa pèserait un peu sur le SMPT au deuxième trimestre. Au total, dans les branches marchandes non agricoles, le SMPT en termes réels progresserait de 1,3 % en acquis à mi-2022 par rapport à son niveau de 2019.

Dans les administrations publiques (APU), le SMPT nominal progresserait de 1,5 % en 2021, après +2,8 % en 2020. Il est notamment tiré par les versements de primes exceptionnelles aux agents mobilisés dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et par les revalorisations dans la fonction publique hospitalière, prévues par les accords du Ségur de la santé et mises en place à partir de l'automne 2020. Compte tenu de la progression des prix, les salaires en termes réels diminueraient cependant légèrement dans les APU en 2021 (-0,2 %, après +2,1 % en 2020). En 2022, le SMPT nominal dans les APU rebondirait notamment grâce à la revalorisation prévue du traitement des agents de catégorie C. Au total, dans les APU, le SMPT en termes réels progresserait de 1,4 % en acquis à mi-2022 par rapport à son niveau de 2019. ●

¹ Le SMB correspond à la composante structurelle du SMPT, à côté de la composante conjoncturelle affectée notamment par la crise sanitaire. Les fluctuations du SMB sont plus modérées, entre +0,3 % et +0,5 % par trimestre au cours des dernières années.

► 1. Évolutions du salaire moyen par tête (SMPT) et du salaire mensuel de base (SMB)

évolutions en %, données CVS

	Taux de croissance trimestriels										Évolution en moyenne annuelle				Évolution par rapport à la moyenne de 2019
	2020				2021				2022		2019	2020	2021	2022 acquis	2022 acquis
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2					
Salaires moyen par tête (SMPT) dans les branches marchandes non agricoles	-3,7	-11,1	15,9	-1,7	0,8	0,0	4,9	1,0	0,8	0,6	2,3	-4,9	6,7	4,5	5,9
Salaires mensuel de base (SMB)	0,4	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3	0,5	1,0	0,7	0,7	1,7	1,5	1,6	2,3	5,6
SMPT dans les administrations publiques (APU)											1,4	2,8	1,5	1,6	6,0
Prix de la consommation des ménages (Comptes nationaux trimestriels)	0,2	-0,1	0,1	0,1	0,8	0,3	0,7	1,1	0,6	0,4	0,8	0,6	1,7	2,1	4,5
SMPT réel dans les branches marchandes non agricoles	-3,9	-10,9	15,7	-1,8	0,0	-0,3	4,2	-0,1	0,3	0,2	1,5	-5,5	4,9	2,3	1,3
SMB réel	0,1	0,5	0,2	0,4	-0,5	0,0	-0,2	-0,1	0,1	0,3	0,9	0,9	-0,1	0,2	1,0
SMPT réel dans les APU											0,5	2,1	-0,2	-0,5	1,4

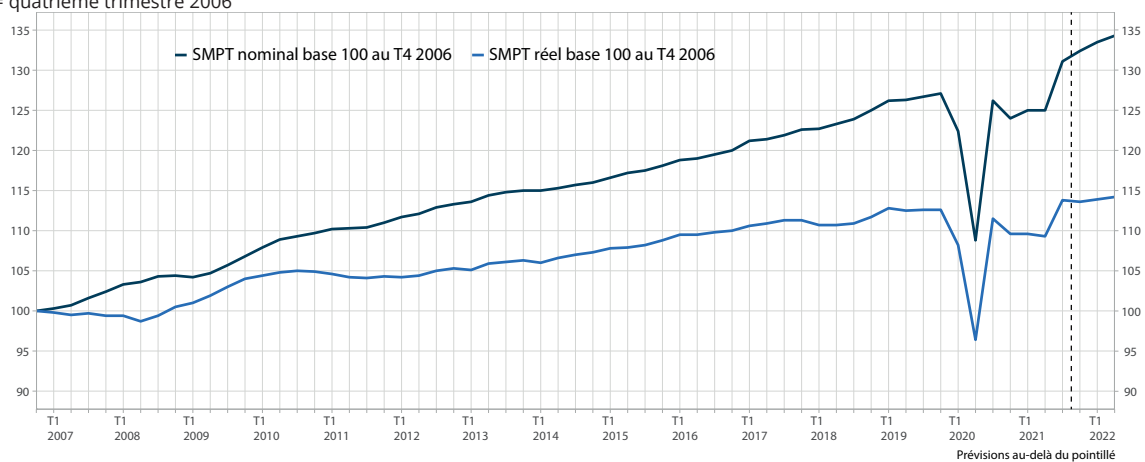
■ Préviation

Note : l'enquête Acemo trimestrielle de la Dares a été suspendue au deuxième trimestre 2020 (données portant sur le 1^{er} trimestre 2020). Les taux de croissance trimestriels du SMB des premier et deuxième trimestres 2020 présentés ici résultent d'estimations, cohérentes avec la variation semestrielle du SMB observée entre T4 2019 et T2 2020.

Source : Dares, Insee

► 2. Salaire moyen par tête, nominal et réel

base 100 = quatrième trimestre 2006



Champ : secteur marchand non agricole

Source : Insee